

LIVRET EXCLUSIF

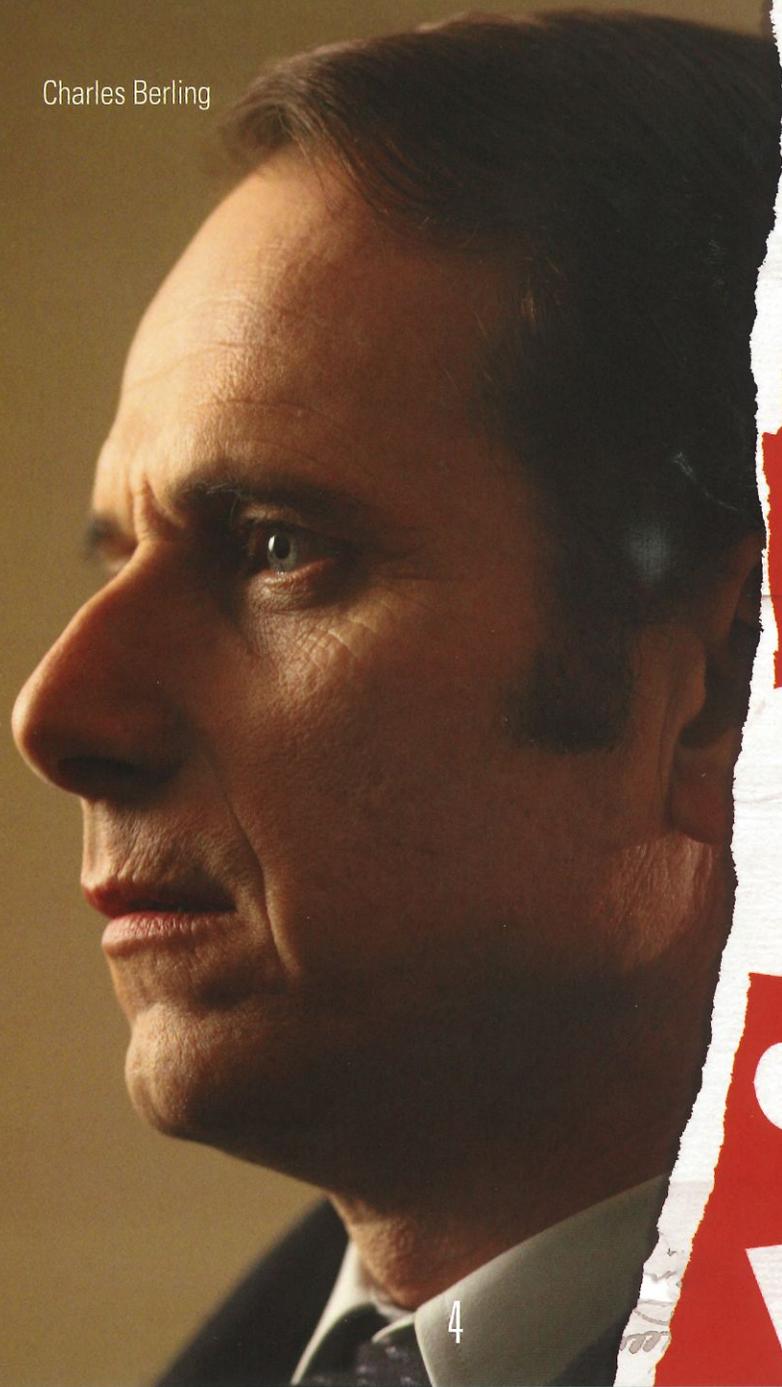


DE
T

L'ABOLITION



SOMMAIRE
JUSTICE CRIMINELLE
L'APPROCHE
FAIRE CORPS
L'HOMME DE LA SITUATION
VERDICT



JUSTICE CRIMINELLE

Dans l'histoire de la télévision, comme dans celle du cinéma, des films restent et d'autres s'effacent plus ou moins vite des mémoires. Assurément, *L'Abolition* appartient à la première catégorie. Déjà parce qu'il s'appuie sur le combat acharné que mène pendant de longues années Robert Badinter contre l'absurdité et la monstruosité de la peine de mort en France ; ensuite parce que tous les artisans de cette adaptation de ses livres à l'écran, du producteur aux interprètes, l'ont relayé avec une pugnacité et une honnêteté qui forcent le respect. Récit...

Une histoire, une cause et un combat de neuf ans. Pratiquement celui d'un seul homme qui, à partir de 1972, se dresse contre une institution française d'un autre âge : la peine de mort dont l'instrument, la guillotine, permet l'exécution de la sentence de la manière la plus barbare, la plus archaïque. Image sanglante et parlante, avec ses petits matins blêmes, le sang qui gicle sur plusieurs mètres. **Robert Badinter** est cet homme, cet avocat que les circonstances amènent, en ce début des années 1970, à assurer la défense de **Roger Bontems** que les jurés condamnent à la peine capitale pour complicité dans l'assassinat d'une infirmière et d'un gardien de la centrale de **Clairvaux (Aube)**. Le point de départ de *L'Abolition*, tant des livres de **Robert Badinter** que

du film en deux parties qui en constitue la fidèle adaptation. Respectivement publiés en 1972 et 2000, « *L'Exécution* » et « *L'Abolition* » attendaient de passer de l'écrit à l'image. Encore fallait-il pour cela se reposer sur les bonnes personnes, les gens les plus aptes à ne pas trahir une pensée, à ne pas sombrer dans le pathos ou à ne pas se laisser dériver vers la démagogie. « J'ai longtemps refusé de céder les droits des deux livres, car j'estimais que le temps n'était pas venu », explique **Robert Badinter**. « Il fallait que la majorité des Français change, qu'une nouvelle génération passe. De plus, je ne suis pas enclin à me voir sur un écran. Au cours des conférences que j'ai données, j'ai cependant mesuré avec stupéfaction que les jeunes n'avaient plus aucune idée

L'APPROCHE

Ancien ingénieur en aéronautique, puis chroniqueur sur France Inter, secrétaire général du groupe de presse Jean Lacroix, patron de l'agence photo de « Paris Match », Jean Nainchrik présente à Robert Badinter un Curriculum particulièrement flatteur.

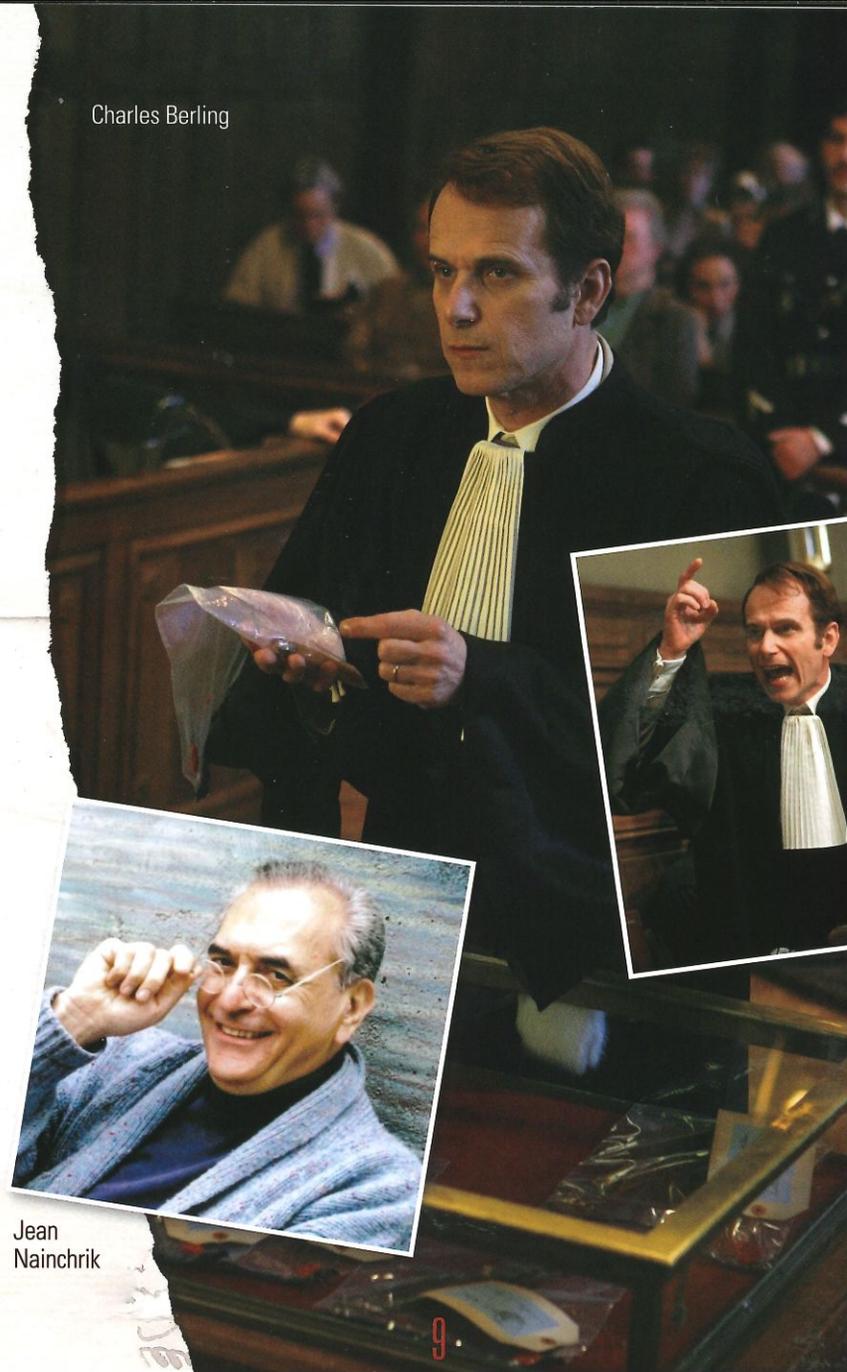
Sous la bannière de la société qu'il crée en 1984, **Septembre Productions**, il aligne pour le cinéma *Je hais les acteurs*, **Charlie Dingo** et *De sable et de sang*. Cependant, c'est à la télévision qu'il se distingue le mieux, avec notamment une collection de remakes de classiques du grand écran (*Jules et Jim*, *Goupi mains rouges*, *Monsieur Ripois*), l'évocation d'affaires criminelles (*Désiré Landru*, *Charlotte Corday*, *L'Affaire Ranucci*), une saga familiale (*Les Thibault*), des pages d'histoire (*Galilée ou l'amour de Dieu*)... Vaste et varié, aussi quantitatif que qualitatif.

En réalité, dans la perspective d'adapter ses ouvrages, **Jean Nainchrik** n'a pas à convaincre **Robert Badinter**. « *C'est Robert Badinter qui me l'a demandé* », lâche le producteur. « *Nous nous étions rencontrés à l'occasion des "Vengeurs", un livre que j'ai écrit sur Herschel Grynszpan, ce jeune homme qui, en assassinant un diplomate allemand à Paris, avait fourni aux nazis le prétexte à la nuit de Cristal. Robert Badinter a accepté d'en écrire la préface. Nous*

nous sommes si bien entendus que nous sommes restés en d'excellents termes. Quand il m'a parlé de porter ses deux livres à l'écran, je l'ai pris comme un immense gage de confiance. C'est le genre de proposition qui ne se refuse pas, surtout venant d'un homme aussi étonnant, formidable, courageux. Produire L'Abolition m'a immédiatement enthousiasmé. » Une fois réglées les formalités liées à l'acquisition des droits des livres, **Jean Nainchrik** trouve en **Alain Godard** un scénariste aussi talentueux qu'expérimenté, collaborateur de longue date de **Jean-Jacques Annaud** pour lequel il participe à *Coup de tête*, puis écrit *Le Nom de la rose*, *Les Ailes du courage*, *Stalingrad*, *Deux Frères*, *Or noir* et *Le Dernier Loup*. Un choix d'autant plus logique de la part du producteur qu'il a signé pour lui le scénario de *L'Affaire Christian Ranucci : Le Combat d'une mère*. Un sujet étrangement proche et délicat à traiter. « *L'Abolition*, c'était plus difficile encore », affirme **Jean Nainchrik**. « *On y touche à*

Charles Berling

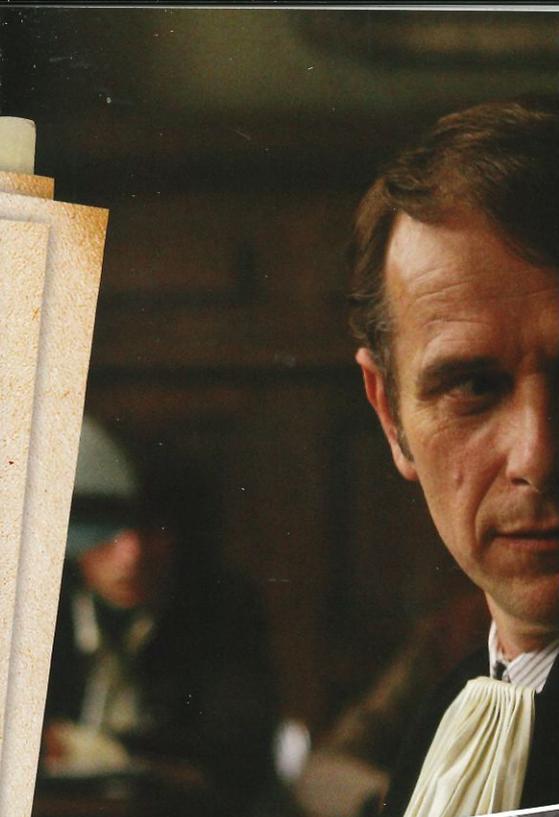
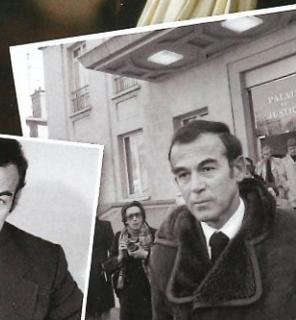
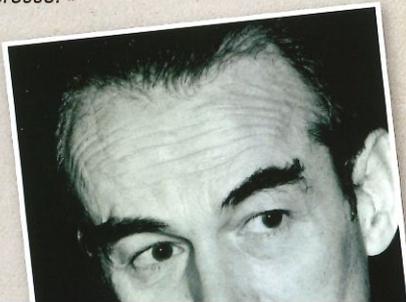
Jean Nainchrik

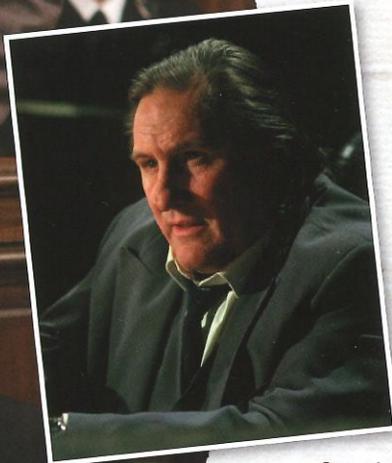
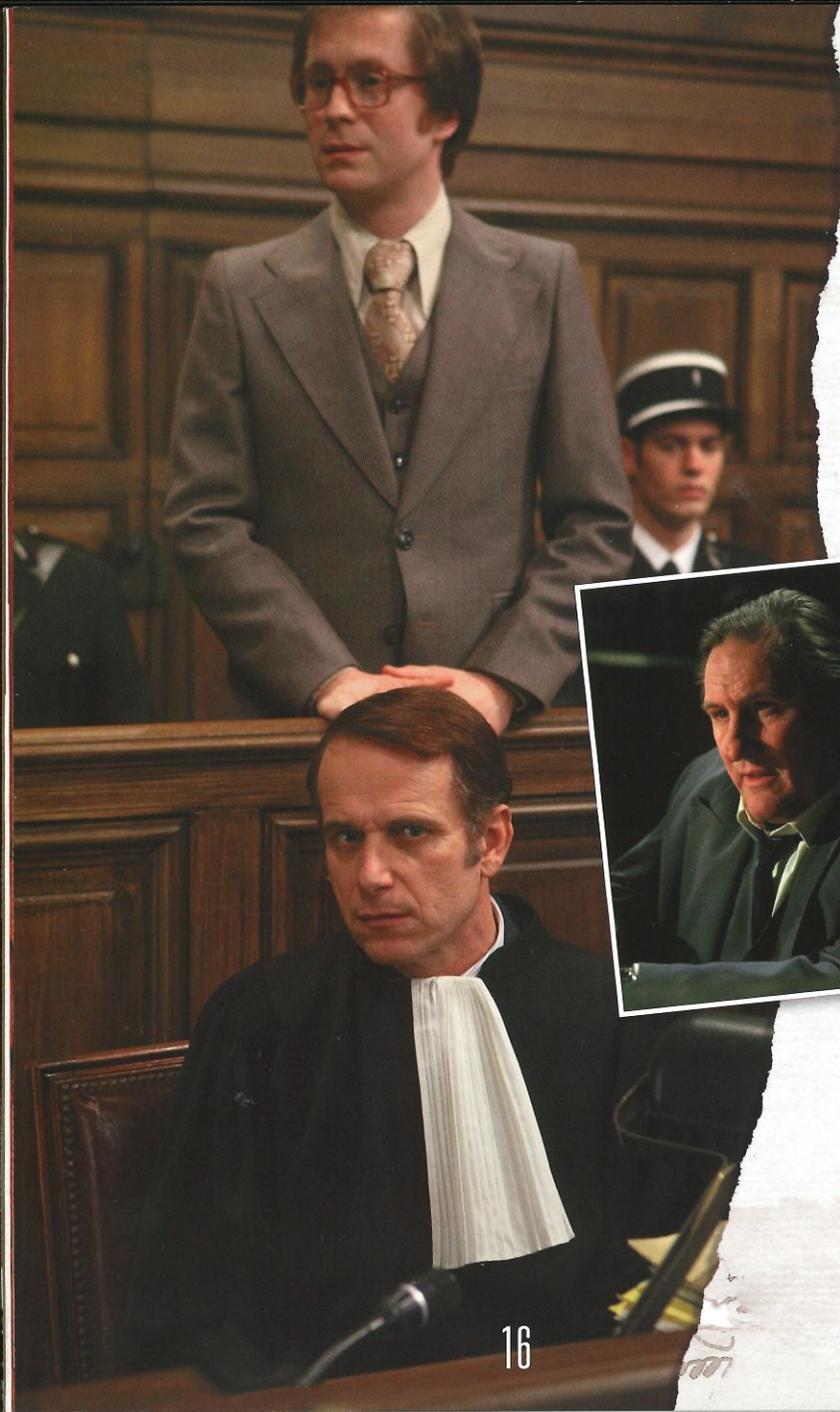




ensuite à remiser aux archives, dans l'attente d'une consultation. Improvisation totale, sans filet de sécurité. La meilleure façon d'accentuer la puissance de conviction de la plaidoirie, affirment certains. Naturellement, l'ancien **garde des Sceaux** aurait pu imposer à la production et au scénariste son étroite participation à l'écriture; il ne la souhaite pas, du moins pas au-delà d'une semaine de briefing. « *Ce n'est jamais très bon qu'un auteur intervienne dans une adaptation* », justifie-t-il. « *J'ai néanmoins posé une condition : je me réservais le soin de corriger éventuellement les erreurs factuelles, les inexactitudes du scénario.* » En réalité, s'il lâche la bride à **Alain Godard** pour tout ce qui concerne les affaires qu'il traite, et l'aspect officiel de sa fonction, **Robert Badinter** se montre plus réservé sur son intimité. « *Il était très soucieux que le scénario ne s'étaie pas sur sa vie privée* », souligne **Jean**

Alain Godard : « *Non !* Il ne souhaitait pas qu'on l'installe sur un piédestal. Parfois, le manuscrit du scénario me revenait avec des pages raturées. Et pas qu'un peu. Il ne voulait réellement pas que l'on aborde de trop près tout ce qui touchait à son père. Si nous avons eu l'intention de faire de lui un héros, il nous en aurait aussi empêchés. Nous avons surtout vu en lui un être humain, quelqu'un dont le destin change après qu'on lui a demandé d'assurer la défense de **Bontems et Buffet**. Auparavant, loin du pénal, il s'occupait de dossiers très différents, des intérêts de personnalités du spectacle comme **Charlie Chaplin**, ou encore des patrons de presse. »





Gérard
Depardieu

FAIRE CORPS

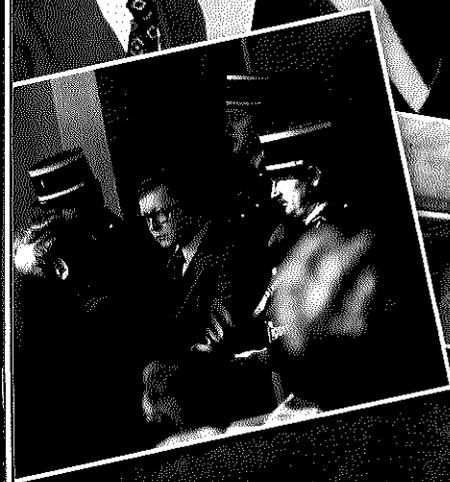
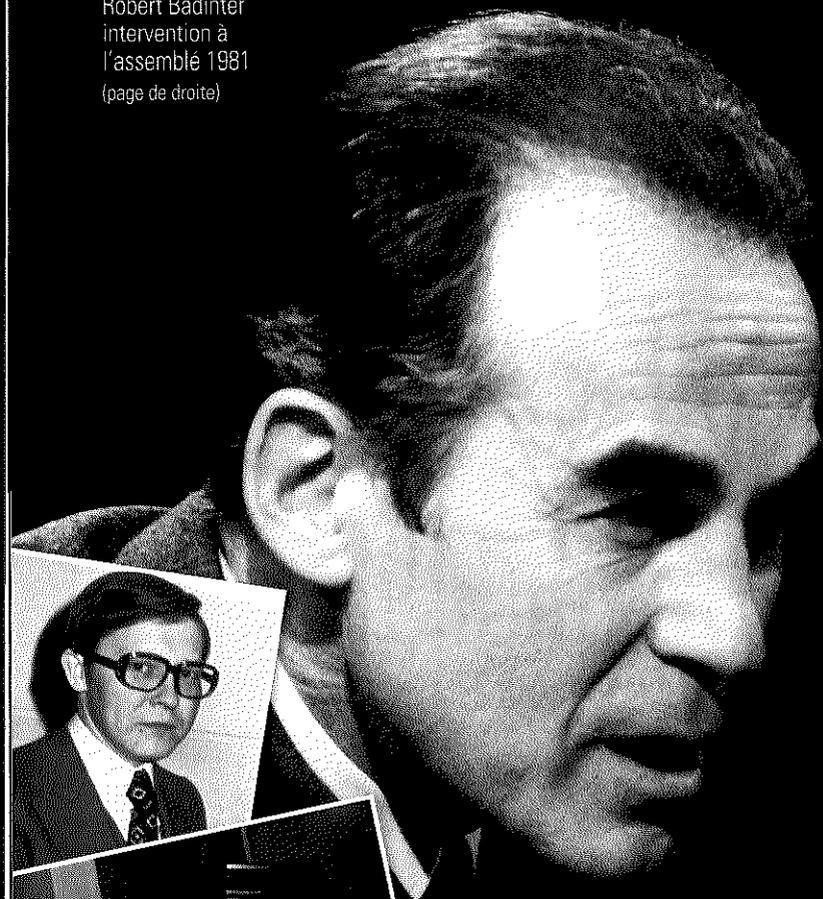
Pendant qu'Alain Godard écrit le scénario, la question de l'interprétation de Robert Badinter se pose, quoique pas très longtemps. Un nom fait l'unanimité : Charles Berling.

Un acteur qui, au cinéma (*Ridicule*, *Ceux qui m'aiment prendront le train*, *Comment j'ai tué mon père*) comme à la télévision (*Jean Moulin*, *Dalida*) et au théâtre (« *Hamlet* » et « *Caligula* » peu avant) multiplie les prestations dans les registres les plus différents, mais toujours avec la même volonté d'aller jusqu'au bout des choses, de donner le maximum. « *Lorsque Jean Nainchrik m'a parlé de son projet de raconter le combat pour l'abolition, en me demandant si je voulais interpréter Robert Badinter, j'ai tout de suite été emballé, et en même temps un peu intimidé et incrédule* », assure-t-il, un peu nerveux. « *Bien qu'ayant accepté la proposition, je lui répétais : "Mais enfin, tu es sûr, il est d'accord ?" Ensuite, engagé sur de nombreux projets, j'ai laissé passer le temps malgré mon enthousiasme à l'idée d'incarner quelqu'un de cette stature, de si important dans l'histoire contemporaine. Et quand est arrivé le moment de lire le scénario, j'ai réalisé à quel point c'était le type de film qui donne énormément le trac – Robert Badinter est un homme*

que j'admire, son parcours et son combat forcent le respect – mais qui fournit aussi les armes pour surmonter ce trac. Parce qu'au-delà des événements historiques,



Robert Badinter
intervention à
l'assemblée 1981
(page de droite)



Patrick Henry
à son procès
en 1977

d'écoute d'un individu ne dépasse que rarement les trente ou quarante minutes, je ne disposais que d'une demi-heure de mots pour éviter que l'homme derrière moi soit coupé en deux. Car il n'y avait alors pas d'appel. Il me fallait également faire comprendre aux jurés qu'eux aussi

étaient au bord du précipice. Et que s'ils se laissaient aller à réclamer la mort, ils ne s'en libéreraient jamais. »

Pour faciliter la vie à **Charles Berling**, **Robert Badinter** balise en quelque sorte le terrain, dépeint le « théâtre » de l'action, les autres acteurs sur scène, l'ambiance,

cette douleur était toujours très vive en lui. **Robert Badinter** est le genre d'homme qui met la politique là où elle doit être : dans le sens inverse de la foule. » Celle qui, dans *L'Abolition*, se manifeste bruyamment à la sortie du tribunal, hurlant injures et menaces. Devant la caméra, riche de toutes les informations délivrées

par **Robert Badinter**, habité par la juste cause de son combat et l'expérience que celui-ci l'amène à partager, **Charles Berling** crève l'écran. En premier lieu lors des séquences de procès. « *La reconstitution est inimaginable, j'en ai frissonné* », assure **François Binet**. « *Robert Badinter sculptait sa plaidoirie en fonction de ce*

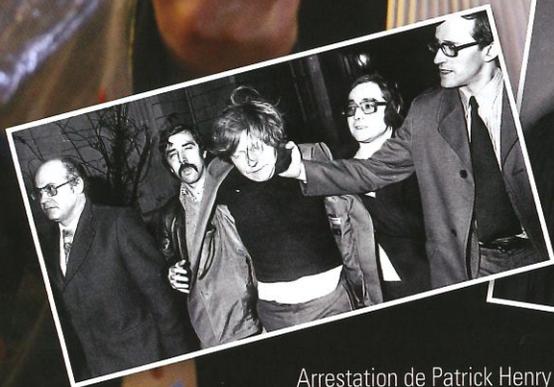
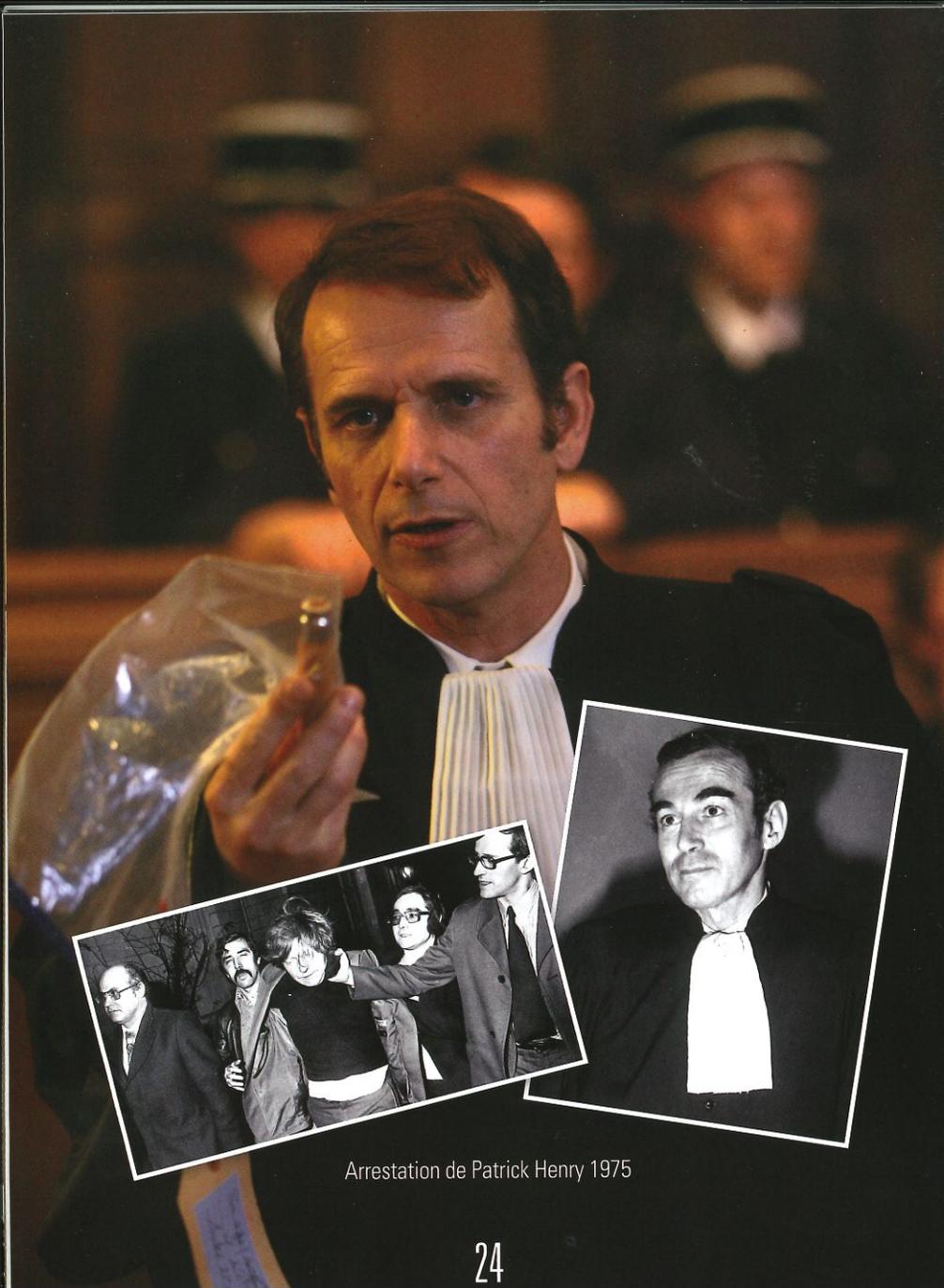


les comportements, les procédures d'usage... Forcément utile dans la phase d'imprégnation, de compréhension des règles. « *Nous avons eu de longues discussions, affiné le scénario* », poursuit le comédien. « *Dans mon esprit, il ne s'agissait pas tant de jouer **Robert Badinter**, je veux dire cette figure que tout le monde connaît aujourd'hui, cet homme qui a été le champion de l'abolition, qui fut **garde des Sceaux**, etc. que d'interpréter un jeune avocat qui vient plutôt du droit des affaires et qui tout à coup se trouve happé par quelque chose d'immense et de terrible. Quelque chose qui va le pousser à mettre dix ans de sa vie pratiquement*

*entre parenthèses pour mener le combat contre la peine de mort. Il fallait se placer à ce moment-là, en ignorant presque la suite. Et se demander : quelle est la force qui pousse quelqu'un à affronter la haine, à aller à contre-courant pour une idée juste, un idéal, une conviction profonde ? Quand il m'a parlé de son adolescence, de la perte de son père, j'ai beaucoup compris de son engagement. Pour lui, un état ou une administration ne peuvent disposer de la vie d'un homme. À quarante-cinq ans, au moment du procès **Bontems/Buffet**, cette blessure s'est rouverte. Lorsque je l'ai rencontré, bien qu'il approchait les quatre-vingts ans,*

*qui se passait à l'audience. Ce que fait **Charles Berling**, c'est exactement ce dont j'ai été le témoin, cette passion appuyée sur un travail d'une minutie que personne ne soupçonnait.* » Là, dans ces longs monologues exaltés, l'acteur donne le meilleur de lui-même, avec une telle conviction dans son jeu que le personnage domine l'interprète, que les coutures disparaissent entre l'un et l'autre. **Robert Badinter** lui-même est bluffé, transporté. Il n'attend d'ailleurs pas d'avoir vu le film terminé pour se faire une opinion sur le jeu de **Charles Berling**. Il assiste à une première journée de tournage et, à son terme, discute avec son interprète. « *D'un*

*coup, sans que je m'y attende, il m'a annoncé : "Voilà, je vous prête ma robe !" », témoigne ce dernier. « **François Binet** m'a ensuite dit : "Alors là, s'il vous prête sa robe d'avocat, c'est qu'il est totalement convaincu !" » Un geste symbolique, lourd de sens, généreux. L'habit accuse le coup du nombre des années, passablement élimé et un peu déchiré par endroit. Nul doute que, à de nombreuses reprises, **Robert Badinter** a dû serrer son étoffe entre ses poings crispés, la froisser, y planter les ongles. **Charles Berling** la portera, sous les yeux mêmes de son propriétaire, présent sur le plateau ce jour-là, auprès de sa femme **Elisabeth**. « *Peu importe, au**



Arrestation de Patrick Henry 1975

fond, que *L'Abolition* soit une restitution, une réinterprétation, une œuvre à part entière », déclare Robert Badinter. « J'ai trouvé qu'il y avait dans la scène du procès à laquelle j'ai assisté une tension, un réalisme et une vérité absolument troublants. C'est là où réside le miracle de l'art dramatique, et le très grand talent de Berling : il était devenu moi, mais ce moi n'était pas moi. » Alors, que fait-il immédiatement après avoir vu *L'Abolition* ? Il appelle son interprète. « Pendant vingt minutes, au téléphone, Robert Badinter m'a parlé, m'a dit à quel point il avait été touché par le film », se souvient Charles Berling. « Ses propos m'ont profondément ému, d'autant qu'on n'incarne pas un tel rôle de manière superficielle. Il faut savoir se replier sur ses propres blessures, aller chercher là où ça gratte. On y met beaucoup de soi. »

Si, dans les habits de Robert Badinter, Charles Berling atteint ce niveau de crédibilité, si intimement en communion avec le personnage, c'est aussi parce qu'il en partage les convictions. Le cas également du producteur Jean Nainchrik et du réalisateur Jean-Daniel Verhaeghe : « On ne tourne pas un film comme *L'Abolition* par hasard », ajoute-t-il. « On le fait par engagement, parce qu'on croit dans le message porté par le personnage principal.

» Un acte militant donc. Jean Nainchrik et Jean-Daniel Verhaeghe disent exactement la même chose. « *L'Abolition* compte aussi parmi mes plus grands rôles », poursuit Charles Berling. « Il est fondamental. Je suis reconnaissant à Jean-Daniel de me l'avoir proposé, même si je n'avais rien fait de tel auparavant. J'ai d'autant plus apprécié ce tournage que la nature du projet m'a permis de concilier le jeu que je donne à la télévision et au cinéma, en fonction de la caméra, et celui que je donne sur les planches, étant surtout un acteur de théâtre. *L'Abolition* se prêtait bien à une certaine théâtralité, non seulement par rapport à la scène que constitue un tribunal, mais aussi par l'énergie qu'il était indispensable de déployer. Une énergie beaucoup plus présente au théâtre qu'au cinéma. De plus, les métiers d'acteur et d'avocat ont beaucoup à voir l'un avec l'autre. »

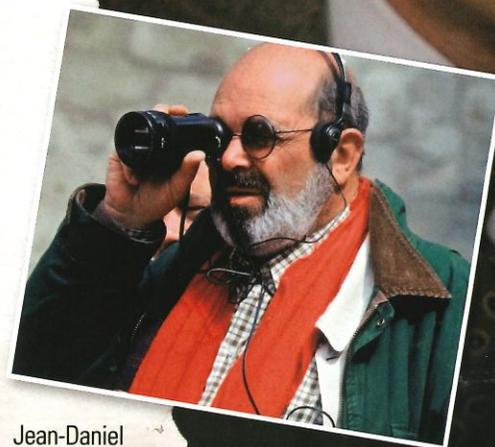


L'HOMME DE LA SITUATION

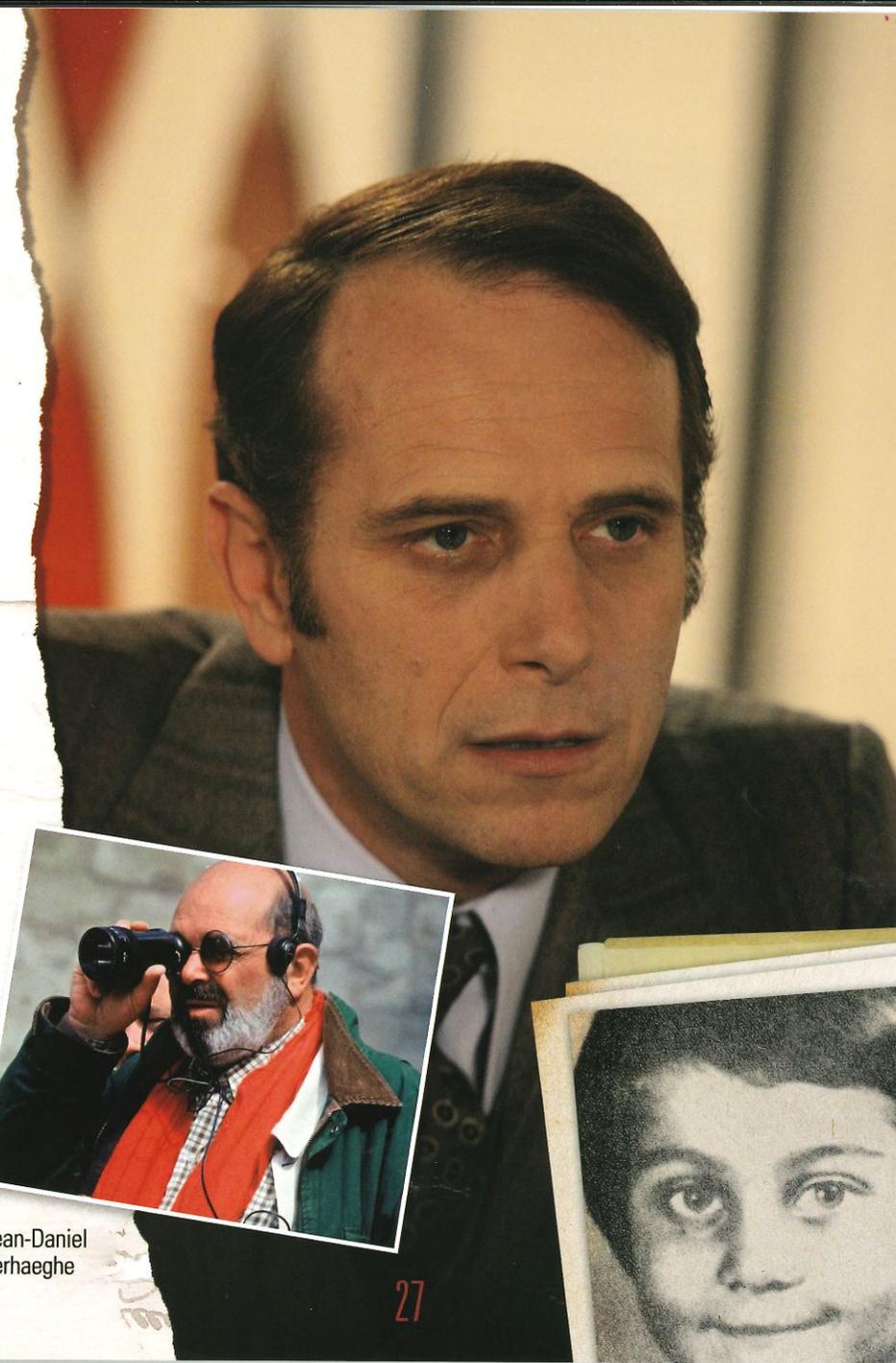
L'enthousiasme pour le projet *L'Abolition*, Jean Nainchrik, Alain Godard et Charles Berling le partagent avec un quatrième homme : Jean-Daniel Verhaeghe, transfuge de *L'Île aux enfants* et de *Discorama*, devenu l'un des meilleurs réalisateurs de la télévision française.

L'un des plus sollicités également, avec d'abord une pléthore d'adaptations littéraires : *La Métamorphose* (Kafka), Eugénie Grandet, *La Duchesse de Langeais* et *Le Père Goriot* (Balzac), *Les Caprices de Marianne* (Musset), *Le Rouge et le Noir* (Stendhal), *Bérénice* (Racine), *Sans famille* (Malot), *Bouvard et Pécuchet* (Flaubert). Pour le cinéma, il tourne aussi *Le Grand Meaulnes* (Alain-Fournier). Sur son CV, figurent également *La Controverse de Valladolid*, *La Bataille d'Hernani*, *Jaurès*, naissance d'un géant, *Galilée* ou *l'amour de Dieu*, *Sissi*, *l'impératrice rebelle*... Avant *L'Abolition*, Jean-Daniel Verhaeghe et Jean Nainchrik se connaissaient déjà pour avoir travaillé ensemble sur *Les Thibault*, *Madame de...*, *Galilée*... « J'ai aussitôt pensé à Jean-Daniel », glisse le producteur. « D'ailleurs, pour moi, la question d'une autre personne ne se posait pas. Une évidence. Quelqu'un de très talentueux, avec lequel je m'entends très bien, que j'apprécie beaucoup. J'avais une confiance totale en lui. »

Lorsque Jean Nainchrik lui parle de son projet de porter les deux livres de Robert Badinter à l'écran, Jean-Daniel Verhaeghe n'hésite pas un seul instant. Il s'engage sur-le-champ, conscient du potentiel exceptionnel que présente le sujet. Potentiel cinématographique même si nous sommes à la télévision. Potentiel humain, potentiel social, philosophique même... « De plus, j'adore filmer des débats dans une seule pièce », indique le cinéaste pas moins prosaïque. « Je m'étais auparavant livré à l'exercice avec *La Controverse de Valladolid*. J'avais aimé illustrer en huis clos cet affrontement historique portant sur la question de l'âme des indiens. J'ai trouvé dans *L'Abolition* quelque chose de similaire : la salle d'un tribunal, un lieu clos, des idées à défendre, aucune digression possible... Bien sûr, il faut pour entrer dans ce jeu un scénario fort, des dialogues formidables, mais il ne faisait aucun doute qu'Alain Godard serait à la hauteur. Par conséquent, pendant que je travaillais à la préparation de *L'Abolition*,



Jean-Daniel Verhaeghe



j'ai revu certains films judiciaires de **Sidney Lumet**, en particulier *12 Hommes en colère*, *Le Prince de New York* et *Le Verdict* avec **Paul Newman**. » Des références quand on parle de dépeindre un tribunal à l'œuvre, de donner une dynamique à des séquences essentiellement dialoguées et qui, sans un découpage extrêmement précis, perdraient toute leur puissance dramatique. « Je me suis également documenté sur le déroulement réel d'un procès. Avec **Charles Berling**, nous avons assisté à plusieurs séances, au tribunal de Versailles. Là, pour la première fois de ma vie, j'ai vu un assassin à quelques mètres de moi, un jeune homme qui avait poignardé quelqu'un pour de l'argent. Une drôle d'impression. La plaidoirie de son avocat n'était pas au niveau de l'enjeu. C'est parfois le cas quand il s'agit de quelqu'un commis d'office. D'ailleurs, **Charles** l'a engueulé pour ne pas avoir fait preuve de davantage de zèle ! »

Étape suivante du travail pour l'acteur et le réalisateur : s'immerger dans le scénario lui-même, se familiariser avec tous ses aspects. « Nous nous sommes concentrés en particulier sur les scènes de procès », décrit **Jean-Daniel Verhaeghe**. « Nous avons vraiment plongé dans ce script, multipliant les lectures, de façon à situer très exactement les moments où il était nécessaire de monter en puis-

sance, ceux où il était nécessaire de baisser d'un ton ou deux. Je ne voulais pas faire passer gratuitement l'émotion. Avec **Charles**, j'ai réglé la progression dramatique, penser le texte comme une partition, avec des moments d'éclat et des pauses, comme la lecture de la lettre de la mère de **Christian Rannucci**. J'ai vraiment établi un découpage très précis des séquences de prétoire, pratiquement une chorégraphie autour des déplacements de **Charles Berling**. Il est d'autant plus méritant d'avoir relevé le défi du film que je ne tourne qu'avec une caméra ! Ce qui signifie que, dès que je changeais d'axe, je devais l'interrompre. Il fallait donc qu'au début de chaque nouvelle prise il retrouve cette énergie dont j'avais coupé le robinet. » Et, des prises, **Jean-Daniel Verhaeghe** en fait d'autant plus qu'il ne se condamne pas à des plans-séquences, de façon à imposer un tempo nerveux, vif, à une histoire essentiellement dialoguée qu'une mise en images conventionnelle aurait transformée en pensum, en

cours magistral didactique et pesant. « Un impératif pour que le spectateur ne décroche pas, pour qu'il soit tenu en haleine du début à la fin. » Pas question cependant de recourir à des artifices. D'ailleurs, le réalisateur signale un « détail » qui a son importance ; il n'accompagne **L'Abolition** d'aucune musique. « Ce n'était pas indispensable », précise-t-il, confiant dans le fait que les images et les dialogues se suffisent à eux-mêmes. Le bénéfice d'une grande maîtrise, d'une longue expérience. « Pourtant, au début de la production, une chose m'inquiétait », avoue le réalisateur. « Sur la soixantaine de films que j'ai tournés pour la télévision, une majorité nette se déroule dans un passé plus ou moins lointain. À l'exception de deux ou trois, je n'avais encore jamais abordé une histoire située dans un cadre contemporain. Finalement, j'ai pris la décision de travailler les années 1970 et 1980 comme les **XVII, XVIII ou XIXe siècles**, avec la même équipe de décorateurs et costumiers, avec la même précision, la même volonté d'entrer dans le détail. » Une volonté plus affirmée encore puisque, à l'opposé des siècles précédents, ces décennies-là sont parfaitement connues de beaucoup de téléspectateurs. Pas le droit à la moindre approximation, à la moindre erreur sur les accessoires. Pour plus d'authenticité, l'équipe obtient même de tourner une

séquence à **l'Élysée** et à **l'Assemblée Nationale**, plutôt que, à l'instar de tous les passages à l'intérieur du tribunal, de se satisfaire du décor d'un studio, aussi parfait et minutieux soit-il. Et, tout autant, tolérance zéro concernant tout ce qui touche à l'aspect purement juridique. **Robert Badinter** veille au grain. « Bien que **Charles Berling** soit très présent à l'écran, les autres comédiens ont aussi été très importants », signale **Jean-Daniel Verhaeghe**. « Pour **Henry Torrès**, le mentor de **Robert Badinter** et d'une certaine manière son père adoptif, **Gérard Depardieu**, avec lequel j'avais tourné *Bérénice* quelques années plus tôt, s'est imposé. Il fallait quelqu'un de sa stature pour jouer un personnage de cette importance, de cette envergure. Les seconds rôles ont été difficiles à pourvoir, en particulier **Bontems** et **Buffet** dont les interprètes devaient refléter les personnalités diamétralement opposées, l'un étant effacé, l'autre arrogant. Nous avons mis du temps et vu beaucoup de candidats avant de nous fixer sur **Marc Bodnar** et **Thierry Gibault** qui sont très justes. »

Capital dans le tournage de *L'Abolition* que le réalisateur reprenne à son compte tout ce que Robert Badinter lui avait raconté de ses plaisances, de sa façon de procéder, de sa stratégie. À l'acteur d'en tenir grandement compte, de les intégrer à son jeu. « Il m'a raconté que, à un moment, il annonçait avoir terminé, puis faisait mine d'aller se rasseoir, avant de faire demi-tour pour aller prendre un témoin ou un juré à partie et de focaliser sur lui son discours. Il se sentait mal à l'aise d'agir ainsi parce qu'il avait le sentiment d'agresser les gens, de les terroriser. Mais il fallait bien emporter le morceau. Robert Badinter m'a également expliqué que, lorsqu'il prenait une pièce à conviction, il ne la présentait pas simplement aux jurés; il en minait l'usage dans le contexte de l'affaire, pour qu'ils comprennent bien. Dans le cas contraire, un objet reste mort, inerte. Il fallait montrer que Bontems n'aurait pas eu le temps, quand la police est arrivée avec la lance à incendie, de nettoyer la lame de son couteau et de le remettre dans sa poche. Il n'avait par conséquent pas matériellement eu le temps de tuer l'infirmière. » L'infirmière justement, dont le souvenir surgit pendant le tournage, suite à une extraordinaire coïncidence.



« Un jour, mon fils, premier assistant, discutait du film avec le chef opérateur. Un électro remplaçant, qui les avait entendus, leur a avoué qu'il était le fils de cette femme. Un aveu qui les a glacés ! Tout à coup, la réalité devenait tangible; le film n'était pas seulement une reconstitution. Cet homme leur a ensuite dit qu'il était contre la peine de mort. » Oui, au-delà des faits repris au plus près, les événements réels s'immiscent parfois sur le plateau et se rappellent au souvenir de tous. Jean-Daniel Verhaeghe pointe à ce titre la séquence glaciale dans laquelle plusieurs personnes viennent chercher Bontems dans sa cellule pour le conduire à l'échafaud. « J'avais déjà guillotiné Julien Sorel dans *Le Rouge et le Noir*, mais c'était différent : on était dans le romanesque. Là, on voit l'acteur se laver les mains, faire semblant de se regarder dans la glace, aller pisser, écrire une lettre à ses parents... Il y avait un de ces

silences dans l'équipe. » Un silence de mort pourrait-on dire ou, plutôt, un sentiment de gravité, la prise de conscience que tout s'est vraiment déroulé ainsi, à quelques détails près. D'ailleurs, Jean-Daniel Verhaeghe le répète : « Tout ce que l'on voit dans *L'Abolition* correspond à la réalité des événements. Nous n'avons rien inventé. »

VERDICT

L'Abolition monté au bout d'un peu plus de deux mois de tournage, mais pas encore mixé, une première projection est organisée dans une salle privée. S'y trouvent Robert Badinter, sa femme Élisabeth, Jean Nainchrik, Alain Godard et Jean-Daniel Verhaeghe. Petit comité, grand stress. « J'avoue que, pendant les trois heures que dure le film, j'étais inquiet. Je n'ai jamais eu aussi peur de ma vie », admet le réalisateur. « Pendant la projection, je jetais des coups d'œil à Robert Badinter et à Élisabeth qui, de temps à temps, se murmuraient à l'oreille. Quand les lumières se sont rallumées, Robert a mis quelques instants à se lever. Il souriait, il avait aimé. Sa femme est venue nous embrasser. Quel immense soulagement, car j'avais mis tout mon cœur à servir cette cause. Tout le monde n'a pas partagé notre point de vue puisque, après la diffusion, je me suis fait traiter de tous les noms pour avoir réalisé *L'Abolition*, pour avoir pris parti contre la peine de mort. » Toutefois, *L'Abolition* rencontre un vrai succès lors de sa programmation sur France 2 le 27 janvier 2009 : 3,5 millions de téléspectateurs répondent au rendez-vous. « À l'origine, il était prévu qu'un débat le suive », annonce Jean-Daniel Verhaeghe. « Sachant qu'à l'époque, environ 50 % de la population française était toujours en faveur de la peine de mort, Robert Badinter y a renoncé. Il ne voulait pas rouvrir le dossier. » Et le film ne l'avait-il pas d'ailleurs déjà fait ? Que pouvait-il ajouter ? Naturellement, l'audimat comble les artisans du projet. Encore que, pour Jean Nainchrik, l'essentiel ne soit pas là : « L'important tient à ce que le film se soit fait. Franchement, même si l'audience n'avait pas été à la hauteur de l'attente, je n'en aurais pas fait une maladie. De toute manière, le rôle du service public, en l'occurrence de France Télévisions, n'est pas de faire du chiffre, mais d'aborder des sujets graves, d'exprimer une citoyenneté. Avant de nous féliciter du nombre de personnes devant leur écran, nous sommes fiers d'avoir écrit, réalisé et produit *L'Abolition*. » Des propos que tiennent aussi Charles Berling et Jean-Daniel Verhaeghe. Tous heureux d'avoir participé, auprès de Robert Badinter, à la même aventure artistique et humaine.



l'abolition